



BAREME D'HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTIONS

à la charge de l'acquéreur

Prix de vente	Honoraires ou taux d'honoraires TTC du prix net vendeur.
Jusqu'à 59 999€	4 000 € TTC
De 60 000€ à 99 999€	6%
De 100 000€ à 199 999€	5%
Au-delà de 200 000€	4%

VENTES NEUF

Honoraires à la charge du vendeur (Promoteur), selon conditions du mandat de commercialisation conclu entre le promoteur et l'agence.

HONORAIRES DE LOCATION

Règlementation loi ALUR (le locataire ne peut payer d'honoraires supérieurs à ceux payés par le bailleur)

Nos honoraires TTC :

	Constitution du dossier et rédaction du bail	Recherche de locataires, entremise, publicités, frais administratifs	Réalisation de l'état des Lieux
Honoraires charge locataire	8 €/m ²		1€/m ²
Honoraires charge bailleur		8€/m ²	2€/m ²

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Barème en vigueur au 01.03.2025

Les honoraires sont calculés sur le prix de vente du bien.

TVA en vigueur : 20%

SARL ANAIS FAGGIO IMMO – 187 rue Victor Hugo 37000 TOURS – SARL au capital social de 500 € - SIRET 939 193 033 RCS TOURS
APE 6831Z – N°TVA intracommunautaire FR32939193033 – RCP MMA IARD SA N°149734542
carte transactions : CPI37012025000000003 délivrée par CCI Touraine
Coordonnées : 06 15 82 61 19 – anaisfaggio@gmail.com